



#41 - mars 2016

Résister!

au capitalisme, au fascisme, aux discriminations... et à la résignation



Participation

La participation
est librement
fixée par le
lecteur. Le prix
de revient de ce
numéro est de
0,70 €

PAS DE
TRAVAIL

PAGE 4

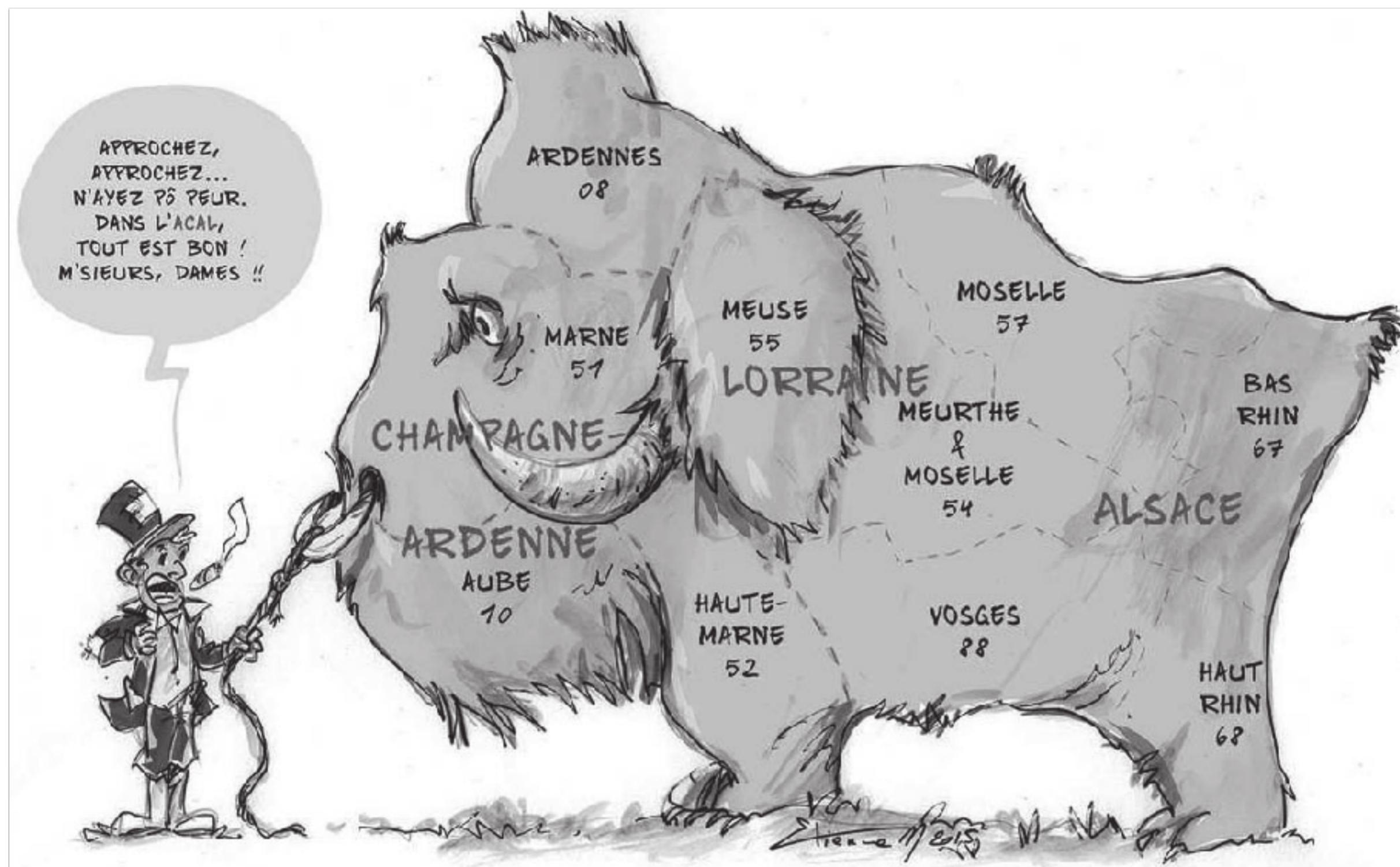
PAS DE
FAMILLE

PAGE 6

PAS DE
PATRON

PAGE 10

Le nom du non***



Soixante experts alsaco-champenois-lorrains, tirés au sort (!), ont planché pendant des heures et des jours en petit comité. De leurs historiques-touristiques-économiques réflexions, ils proposèrent à leurs quelque cinq millions de concitoyens trois noms de baptême à la nouvelle grande région : « Nouvelle Austrasie », « Acalie » et « Rhin-Champagne », éliminant puis rattrapant « Grand Est », excluant définitivement « Île d'Europe », « Marche de l'Est », « Estrie »....

Citoyennes, citoyens, à vous de choisir votre nom ! Pour les uns, Rhin-Champagne c'est d'un chic mondialement reconnu mais excluant les Lorrains. Pour les autres, l'Acalie c'est s'exposer à devenir « Tous des acaliens toutes des acaliennes font chanter, font danser... » ce qui donnerait une image de cigales canadiennes, économiquement et géographiquement insupportable. Quant à la Nouvelle Austrasie, certains, convaincus des faibles connaissances en géographie des Français au-delà de leur clocher, craignent une certaine confusion avec l'Australie. Face au risque de déplaire à nos voisins germains, le comité nous a épargné « Boches de l'Est », comme longtemps le territoire national nous a surnommés !

Avant de se réunir en conclave pour célébrer l'enfant né, les élus de la nouvelle région fixèrent avec humour au 1^{er} avril la date limite d'une consultation populaire qu'ils appellent « démarche participative ». Chacune et chacun a bien compris que ces réformes d'organisation politique du territoire s'inscrivent dans le cadre de la construction de l'Europe, des États-Unis d'Europe, d'un formatage mondial orchestré par ces nouveaux monarques économiques qui rêvent de moins en moins d'État pour régner sur la Terre. Trop de communes par rapport aux autres pays ? On impose les communautés de communes ! Les départements n'existent pas dans les autres pays ? On les supprime progressivement, en leur

retirant budgets et compétences ! Les régions françaises sont trop petites et trop nombreuses ? On les regroupe ! Loin des yeux, loin du cœur, plus on éloigne le citoyen du pouvoir politique, plus il s'en dessaisit !

Ces réformes successives se mettent en place dans la discréption de cabinets feutrés par des gens instrumentalisés au service de celui qu'ils servent et vénèrent plus que tout : le pouvoir financier. À aucun moment, ces réformes fondamentales – comme la mise en place des communautés de communes, qui délestent une à une les prérogatives communales, la transformation des conseils généraux en guichets sociaux sans moyens ou la création de ces grandes régions – n'ont été soumises à la consultation du peuple. Seule la constitution de l'Europe a été proposée à un référendum... les citoyens n'ayant pas compris qu'il fallait répondre « OUI », leur « NON » majoritaire à une Europe libérale a été tout simplement ignoré ! Tous les observateurs et tous les sondages s'accordent à reconnaître qu'un référendum préliminaire à la mise en place de ces « grandes régions » aurait obtenu un « NON » écrasant !

Aujourd'hui, nos Pinocchios de l'intérêt général ferment nos commerces de proximité pour nous imposer une grande surface que nous ne voulions pas. Bons princes, nos nobliaux nous octroient le privilège de choisir le nom de l'enseigne. On pourrait penser à une sorte de rattrapage démocratique maladroit. Je pense qu'il s'agit d'un machiavélique calcul politique. Ces sacrifiants du diable ne manqueraient pas de traduire une forte participation à la désignation du nom pour une légitimité de leur réforme de déni de démocratie.

Je ne sais pas vous, moi, je ne serai pas complice de leur esbroufe : je dis non au nom !



Léon de Ryel



À PARTIR DE MAINTENANT...

...ce sera comme avant, à quelques nuances près... qui font toute la différence.

Au siècle passé, jusqu'aux années '90, il existait un service public que l'on appelait les PTT, soit les Postes, Télégraphes et Téléphones. Cette administration gérait le transport et la distribution du courrier ; un service financier de base, autour des « comptes courants postaux » et de la tenue des livrets A, assurait à chaque citoyen un service de proximité et accessible à tous ; le service du télégraphe, puis du téléphone, qui se développa dans les années '70 et qui permettait une égalité d'accès à tous et au même coût, grâce à un monopole public. Ce sont les élus de la Nation qui fixaient le prix des timbres ou le montant de la taxe téléphonique, par exemple. Un système de pré-répartition des recettes conférait aux PTT un statut particulier dans la fonction publique, puisqu'ils disposaient d'un budget annexe qui devait *a minima* s'autofinancer, voire dégager des bénéfices selon la volonté politique du moment, qui permirent de réaliser des investissements importants comme la démocratisation du téléphone dans les années '70,



la recherche et le développement du Minitel, précurseur de l'internet, le financement du programme Ariane ou encore l'informatisation dans les écoles, le déficit du Crédit Lyonnais...

Stop – Ne pas continuer – Stop – Texte ancien combattant – Stop – Lecteur lassé – Stop – Revenir au fait.

Ouais... Bon ! Cette introduction avait pour objectif de nous rappeler que les PTT assuraient un service public comprenant le transport et la distribution du courrier, un service financier (CCP) et d'assurances de proximité (CNP), et les télécommunications. Le 2 juillet 1990, le gouvernement socialiste commence à séparer la poste (LP) et les télécoms (FT). Les deux établissements devenus autonomes se lancent dans un vaste programme de « rénovation ». Pour l'une comme pour l'autre, il s'agit de se recentrer sur l'activité principale. Cela passe notamment par la fermeture des garages PTT, la suppression de tous les ateliers de plomberie, de menuiserie, d'imprimerie... ou encore la sous-traitance des cantines ! Puis les télécoms sont introduites en bourse... « *le meilleur rempart contre la privatisation* » et ça ne changera rien pour le personnel, si ce n'est de permettre de meilleures rémunérations et des parcours professionnels enrichis, selon Paul Quilès, ministre socialiste de l'époque ! En 1997, l'entreprise France Telecom est privatisée... Paul Quilès n'est déjà plus ministre !

Stop – Ne pas continuer – Stop – Texte ancien combattant – Stop – Lecteur lassé – Stop – Revenir au fait.

OK ! Où en est-on aujourd'hui de ce recentrage sur l'activité principale ? Les postiers continuent à distribuer de moins en moins de courrier et de plus en plus de pub, mais pas seulement. Les voilà polyvalents : inspecteurs du permis de conduire, techniciens des télécoms pour installer l'internet ou régler la télé, livreurs de marchandises ou de médicaments, infirmiers auprès des vieux isolés, agents d'assurances ou placeurs financiers... En clair, le facteur devient Superman avec le même salaire, à peine supérieur au smic et des tournées allongées ! Du côté des télécommunicants, le recentrage sur l'activité principale est également rock'n'roll ! L'installation et l'entretien technique des équipements sont quasiment tous sous-traités. Les techniciens et autres agents sont devenus majoritairement conseillers commerciaux ou téléconseillers, certains en pèteront les plombs. Prochainement, ils vont devenir également agents bancaires et d'assurances puisque leur multinationale Orange vient de créer sa propre banque, en partenariat avec Groupama !

En clair, La Poste et sa banque-assurance postale vendent aussi du téléphone, la multinationale des télécoms Orange vend aussi de la banque-assurance. Alors, c'est le grand retour des PTT ? À partir de maintenant ce sera comme avant ? Presque, sauf qu'entre-temps, ce qui appartenait à l'État, et donc au peuple, appartient aujourd'hui à des actionnaires qui engrangent les dividendes.

Stop – Mensonge – Stop – État toujours actionnaire – Stop – Tout va bien – Stop – Orange achète Bouygues Télécom – Stop – Tout va bien.

C'est ce que disent les médias. Ce qui est moins précisé, c'est qu'à la suite de ce soi-disant dépeçage, Martin Bouygues deviendra le deuxième actionnaire d'Orange. Dans quelque temps, le gouvernement prétextera une nécessaire rentrée de pognon pour vendre tout ou partie des actions qui lui restent... et Bouygues sera devenu le véritable patron d'Orange. Entre-temps plusieurs milliers d'emplois auront été supprimés. De quatre opérateurs de télécoms il n'en restera que 3... puis 2, puis 1 seul ? C'est ainsi que l'on sera passé en moins d'un demi-siècle d'un monopole public à un monopole privé ou presque !

La Poste prend le même chemin. Que ce soit par son accord avec Malakoff Médéric (le frangin de Sarko), en ce qui concerne l'assurance santé en 2015, ou encore par l'accord de partenariat capitalistique du 18 février de la même année entre La Poste, une de ses filiales et Aegon Asset Management (groupe mondial de gestion d'actifs), le gouvernement met en place sa privatisation. À partir de maintenant, ce sera comme avant... à quelques nuances près !

Léon De Ryel

R

La Banque Postale a de son côté conclu des partenariats dans plusieurs domaines :

* L'assurance santé :

La Banque Postale, Malakoff Médéric et la Mutuelle Générale ont signé le 1er avril 2015 un partenariat en assurance santé collective, dans le cadre duquel, Malakoff Médéric et la Mutuelle Générale entreront au capital de La Banque Postale Assurance Santé (14 % et 35 % de participation respective), le solde (51 %) étant détenu par La Banque Postale. La nouvelle offre complémentaire santé a été lancée le 2 avril 2015.

* La gestion d'actifs :

- La Banque Postale, la Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Aegon Asset Management ont signé le 18 février un accord de partenariat capitalistique (prise de participation de 25 % d'Aegon Asset Management dans le capital de LBPAM) et industriel (développement d'une offre complète de services incluant fonds internationaux et fonds multi-actifs).

La poste explicite : "dans la droite ligne des négociations exclusives entamées le 18 décembre 2014 entre les trois parties, La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et Aegon Asset Management ("Aegon AM est un acteur reconnu pour ses solutions d'investissements à forte valeur ajoutée, intégrant pleinement la gestion des risques dans ses process d'investissement") entérinent leur partenariat signé en février 2015. Cette opération se traduit notamment par la prise de participation minoritaire d'Aegon AM à hauteur de 25 % du capital de LBPAM, pour un montant de 112,5 millions d'euros, réalisée ce jour".

- La Banque Postale et Malakoff Médéric ont annoncé le rapprochement de leurs filiales LBPAM (150 milliards d'encours sous gestion) et Fédéris Gestion d'actifs (27 milliards d'euros d'actifs sous gestion ; c'est la société de gestion du groupe Malakoff Médéric, spécialisée dans les mandats et fonds destinés aux institutions de prévoyance). Cette opération se traduira par une prise de participation de 5 % au capital de LBPAM par Malakoff Médéric.

la Banque Postale privatisé donc sa filiale Banque Postale Asset Management à hauteur de 30 % !

La poste n'est donc plus à capital 100 % détenus par l'État. Qu'en disent nos parlementaires censés faire respecter la loi ?

Le nouveau service public



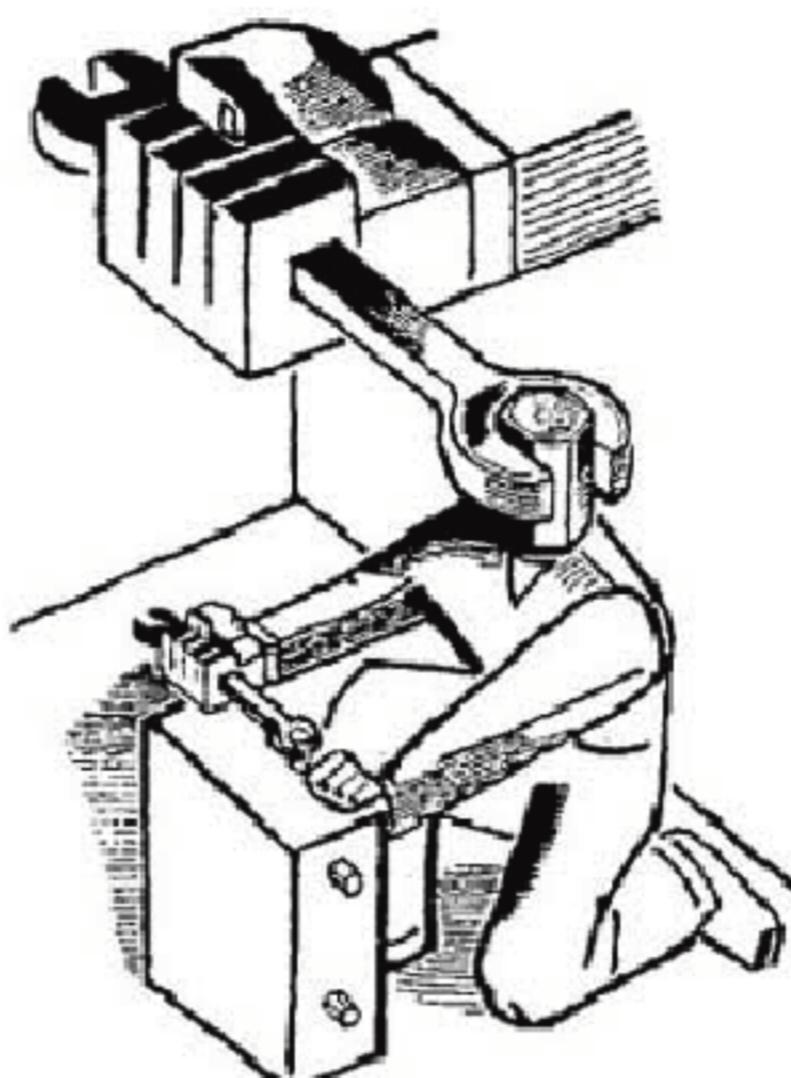
LE TRAVAIL, QU'EL KHONNERIE !

La loi « El Khomri » ainsi que la « renégociation » de l'assurance chômage sont les dernières cerises sur le gâteau offertes par nos « socialistes » de gouvernants au Medef, gâteau qui n'a cessé de croître depuis 2012. Après l'ANI, le CICE, les accords compétitivité-emploi, la loi Macron, etc., il s'agit d'enfoncer définitivement le clou et de faire comprendre aux salariés que bosser, c'est s'incliner devant les desiderata des patrons : « Oui, not'Monsieur. Oui not'bon maître. » Mais, pour ceux qui ne le savent pas encore, Jaurès est tout à fait mort.

Le gouvernement a bien fait quelques reculades pour contenter ces éternels alliés du patronat que sont les « syndicats » réformistes, CFDT en tête ; mais sur le fond, les attaques contre le Code du travail restent intactes. En particulier, le principe de faveur, qui permettait de déroger à la hiérarchie des normes, ce principe, qui pose que « lorsque deux normes sont applicables à une même relation de travail, il faut retenir la plus favorables aux salariés » (*), sera inversé, à savoir il sera possible par convention collective ou accord d'entreprise d'imposer une norme plus défavorable aux salariés... Dans la pratique le chantage à l'emploi fera peser une pression telle sur les salariés qu'ils accepteront les exigences en termes de temps de travail et de rémunération des patrons. Ce qui s'était passé chez Smart en octobre de l'an dernier – où, par référendum d'entreprise (autre nouveauté que veut instituer la loi « El Khomri ») les salariés avaient accepté de bosser 39 heures payées 37 – risque fort de devenir la règle. Il faut bien sûr exiger le retrait total de cette loi, mais il faudrait aussi revenir sur les lois antérieures qui préparaient la casse définitive du Code du travail. Néanmoins, je suis quelque peu mal à l'aise avec certaines des revendications des opposants à cette loi. En effet, réclamer du travail pour tous ou un vrai travail pour les jeunes me semble assez peu compatible avec un objectif de sortie du capitalisme. Ce qu'il faut, c'est en finir avec le travail !

Le « travail » au sens strict du terme est intrinsèquement lié au capitalisme. C'est le travail, sous sa forme de surtravail qui génère le profit, c'est lui qui sert d'éton à la valeur, etc. En finir avec le travail, c'est-à-dire avec ce mode d'exploitation, c'est en finir avec le capitalisme. Il est intéressant de noter que l'usage du terme « travail » dans son sens actuel, apparaît en même temps que les premières manufactures. Et c'est à la même époque, vers le XVI^e siècle, que la paresse devient un péché capital, auparavant c'était l'acédie qui occupait sa place. Cette sorte de mélancolie, de tristesse ou de désespoir, s'attache plus particulièrement aux moines ou aux ermites qui, dans leur solitude, peuvent en venir à négliger leurs exercices spirituels. Si l'acédie est de ce

fait liée à une négligence des devoirs, il ne s'agit que de devoirs religieux. Avec la paresse, c'est une négligence vis-à-vis de la vie économique, de la capacité productive de l'Homme qui est stigmatisée. Le travail devient alors synonyme de vertu. Et même parmi les exploités par le travail, cette « vertu » est défendue ; il n'y a qu'à voir comment les populistes de tout bord n'arrêtent pas de glorifier ceux qui se lèvent tôt... Et comment bon nombre d'entre ces exploités troquent la pointeuse contre le chronomètre ou le compteur kilométrique lorsqu'ils font leur jogging ou partent en vacances. Supprimer le travail, ce n'est pas uniquement supprimer l'exploitation de la force de travail, c'est aussi réapprendre à ne rien faire, réapprendre la lenteur.



Il faut admettre qu'il n'y a plus de travail pour tous et ce n'est pas en passant à la semaine de 32 heures, comme certains le proposent, que cela changera grand-chose. De plus, la semaine de 32 heures, c'est quand même un peu ringard, quand on sait que Lafargue en 1880 dans son célèbre, mais apparemment trop peu lu, Droit à la Paresse – Réfutation du droit au travail de 1848 réclamait la journée de 3 heures, c'est-à-dire la semaine de 18 heures, puisque, alors, on travaillait le samedi. Bertrand Russell, en 1919, dans son Éloge de l'Oisiveté, se contentait d'exiger la

journée de 4 heures... Mais surtout, partager le travail, de quelque manière que cela se fasse, ne résout en rien le problème fondamental qu'est l'exploitation liée au travail.

Dans ce sens, des idées apparemment généreuses comme le salaire à vie ou le revenu inconditionnel d'existence sont de simples fausses bonnes solutions. Ces dispositifs permettraient de contenir dans une sous-existence d'assistés les exclus du travail. D'ailleurs, même certains ultralibéraux en viennent à trouver l'idée pas si mauvaise... Supprimer le travail, c'est aussi supprimer l'instrument du travail, à savoir la propriété des moyens de production. Mais, il ne peut s'agir de transférer purement et simplement les moyens de productions aux travailleurs et de perpétuer le même mode d'exploitation : l'autogestion n'a aucun sens si le travailleur devient son propre patron et s'astreint aux mêmes règles de productivité et de rentabilité que lorsqu'il était salarié. Supprimer le travail, cela devrait nous forcer à définir les tâches, les productions réellement utiles – une grande partie du travail et de la production est socialement inutile. D'ailleurs, la machine industrielle capitaliste préfère affronter des crises récurrentes de surproduction, plutôt que de limiter le travail et la production. Il est vrai que, pour éviter partiellement ces crises de surproduction, le capitalisme a inventé une parade assez subtile : la surconsommation. Grâce aux efforts de publicitaires et

d'inventeurs de gadgets en tout genre, emplois totalement inutiles, soit dit en passant, la machine productiviste tourne à plein régime. Grâce à la transformation des travailleurs en petits propriétaires, chacun veut, qui sa voiture, qui sa tondeuse, et, tous, leurs téléphones portables.

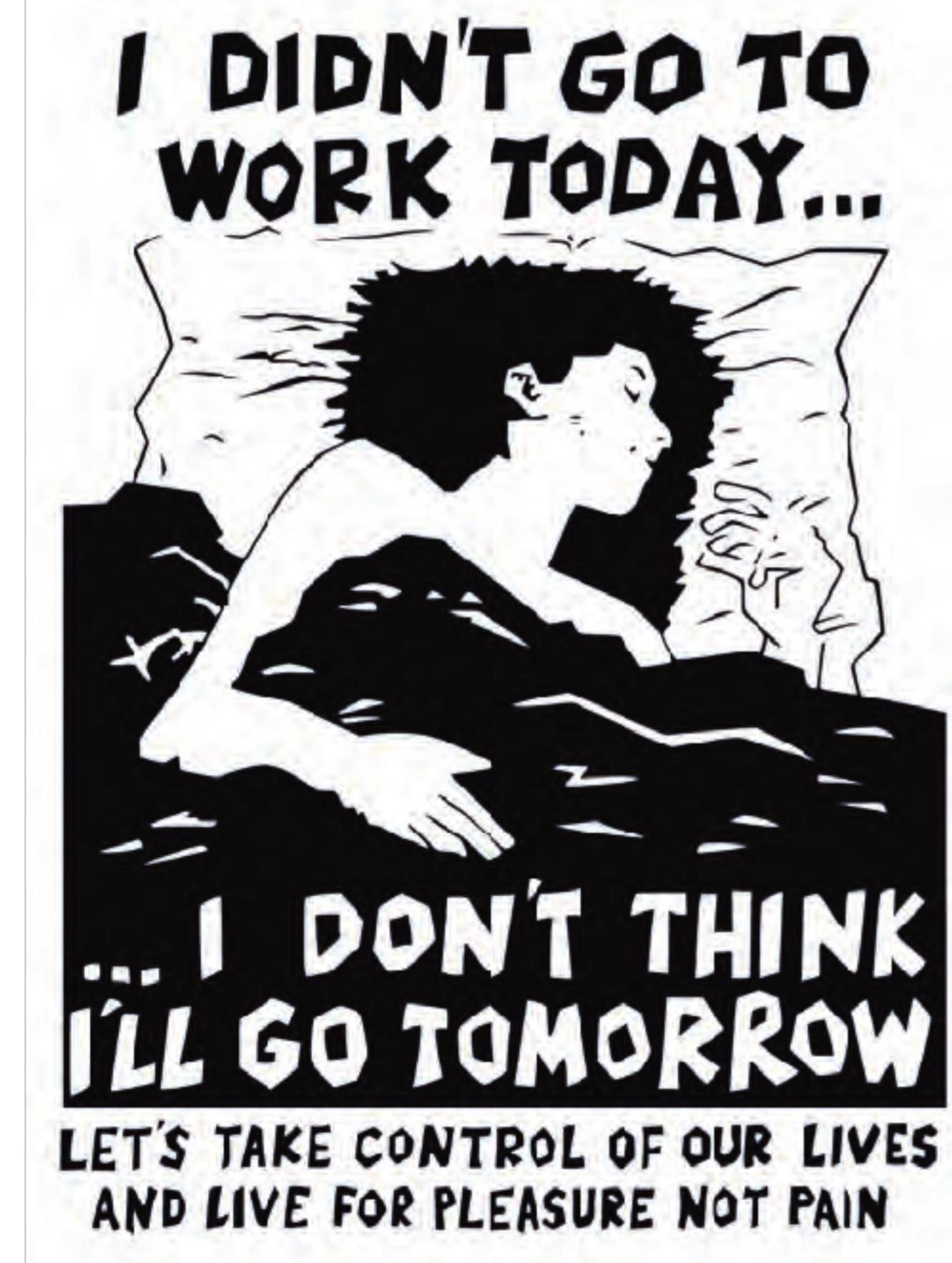
Décider des tâches utiles et de leur partage implique enfin l'instauration d'un véritable mode de prise de décision collective, je n'ose employer le mot de « démocratie », passé en trop de mauvaises mains. C'est au niveau local, celui des quartiers, des villages que pourrait et devrait se prendre l'ensemble de ces décisions.

Sortir du travail, nous permettrait de sortir d'un mode de production et d'une organisation sociale qui détruisent nos vies et notre planète.

Grève générale permanente !

Bas coup R

(*) Une convention collective ou un accord d'entreprise peut ainsi être plus favorable aux salariés, en termes de temps de travail, par exemple, que les lois ou règlements en vigueur.



La Poste, cuvée 2016 !

Début février, j'ai trouvé « un mot » dans ma boîte à lettres... du « préposé » qui me distribue mes plis (appelé aussi factrice ou facteur). Curieux et inattendu... Pas tant que ça ! J'avais suivi l'an passé la lutte des postier-e-s de Lobau, qui alertaient sur la menace de fermeture du principal centre de distribution de la ville.

Nous y voilà donc, ça a lieu !

Sur le « mot », je lis : « *C'est avec un immense regret que je tiens à vous informer qu'à partir de lundi 15 février 2016, je ne serai plus votre facteur/trice, en effet nous subissons une nouvelle restructuration qui ne nous laisse aucune alternative, recevez mes sincères salutations* », signé « D ».

Depuis, j'ai appris la réduction de postes, les tournées allongées, les secteurs et charges augmentés.

De fait, je croise les facteurs en fin de tournée très tardive... allure ralentie et pas toujours les mêmes ! Postes fixes ou interchangeables ?

Depuis le 15 février, le courrier est livré plus tardivement, l'après-midi au lieu du matin.

L'autre conséquence de la réorganisation est la délocalisation des plis « recommandés avec accusé de réception ». Désormais, en cas d'absence, ces plis ne sont plus « mis en attente » au bureau de poste de proximité : l'avis de passage m'envoie vers un bureau éloigné de mon quartier (?!?). Des démarches répétées de contestation ont été nécessaires pour obtenir le rapatriement de mes plis précieux au bureau initial. Mes lettres recommandées avec AR ont erré entre la sacoche du postier, le bureau délocalisé, re-la sacoche, re-avis de passage, retard à l'arrivée au bureau désiré (le mien, j'y tiens) ; des allers et retours compliqués par le passage plus tardif du préposé au courrier (boulot en plus).

Même au bureau, le scan' du code-barres n'indique pas le bon endroit, l'agent d'accueil galère pareil !

Je viens ainsi de les récupérer, mes enveloppes précieuses, ceci après bien des déplacements, des appels téléphoniques au « 36-31 », pas gagnés non plus.

Le nouveau « centre de distribution » vient de m'envoyer « la » solution : la « notice » des consignes de suivi du courrier... par internet. Ben voyons ! Il paraît qu'à la réception d'un avis de passage, je « peux » me précipiter à ce centre et y récupérer mon pli ou colis !

Ça ne m'est plus apporté : d'usager, je deviens facteur-trice, transfert du travail, combien on me paie ? Et le coût de l'affranchissement ?

Voilà, sans insister sur les « bureaux » mués en « agence », avec automates majoritaires au lieu de personnels, les horaires réduits, l'absence de DAB extérieurs (distributeurs automatiques de billets) en certains quartiers...

En intérieur, une personne âgée sollicite mon aide pour que je l'aide à retirer des sous, elle ne sait pas faire, s'expose à des risques (ses informations confidentielles, code, solde), j'appelle un agent qui vient ou pas, là aussi, les effectifs ont maigrì.

La mémé (le pépé) s'affole, sa fortune sous la pile de draps c'était si pratique. Mon ancienne (grosse) commune en banlieue, sans bureau de Poste jusqu'aux années 1980, vient de le perdre : allez ailleurs, faites en ligne, adaptez-vous !

Quoi ? Un service public, des usagers, la proximité ! Mais de quelle époque je viens ?

Oui je sais, pardon, pardon...

Mutant-e Attardé-e R

RésisteR! #42

redaction@crr54.lautre.net

Date limite d'envoi des articles : 23/04/2016 - Comité de rédaction : 25/04/2016 - Date de parution : 29/04/2016

Points de dépôts :

* Croc'us : 137, rue Mac Mahon - Nancy

* Vêt Ethic : 33, rue St Michel - Nancy

* CCAN : 69, rue de Mon-Désert - Nancy

* Tabac Merlin – 58, rue Isabey - Nancy

UDAF 2016

TREPALIUM À L'UDAF

L'UDAF 54 (Union départementale des associations familiales) est une association qui représente et offre des services aux familles, notamment aux familles confrontées à des difficultés sociales ou juridiques. L'UDAF compte 84 salarié.e.s ; les représentant.e.s élu.e.s au comité d'entreprise (CE) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont issus.e.s d'une intersyndicale SUD-FO. RésisteR ! a déjà publié plusieurs articles au sujet de l'UDAF et de son directeur. Nous avons rencontré une nouvelle fois Corinne Fouache, déléguée SUD, 20 ans d'ancienneté.

RésisteR ! : Bonjour Corinne, alors, qu'est-ce qui se passe encore à l'UDAF ?

Corinne Fouache : L'UDAF continue à être un univers impitoyable. Le 20 février dernier, ils ont licencié une personne avec 32 ans d'ancienneté, pour faute grave, sans indemnité. À 56 ans, elle ne va pas pouvoir faire la jonction avec la retraite. Et pour illustrer le mépris de l'équipe de direction envers ses salariés, ils lui ont glissé sa médaille du travail des 30 ans d'ancienneté et son chèque dans l'enveloppe du solde pour tout compte. Tout le monde pleurait, tout le monde a trouvé ça écoeurant. C'est une secrétaire. La lettre de licenciement fait cinq pages, avec une liste de « fautes » : on lui reproche des erreurs de saisie, une police d'écriture fantaisiste... bref une accumulation de petites erreurs que tout le monde fait au quotidien. Ils ont embauché une nouvelle chef de service qui est plus un caporal en chef qu'un cadre du travail social et qui a manipulé les gens, en demandant à tous les salariés de l'équipe de décrire les dysfonctionnements dans le but d'améliorer le fonctionnement des équipes, pas dans le but de sanctionner ni de licencier personne.

R ! : Mais donc après le super-flic à la direction de l'UDAF 54, une caporale-cheffe comme cadre... ça finit par sentir l'uniforme chez vous ?

CF : Oui, il y a des moments où on se sent comme des gardés à vue au commissariat. Les syndicalistes ne sont pas particulièrement visés ; en revanche, ils ciblent les personnes vulnérables. Il y a une suspicion généralisée. À un moment, on boit le café et tout le monde s'arrête de parler parce qu'on voit arriver un moucharde...

Dès que quelque chose ne va pas, dès que quelqu'un se plaint, il est convoqué dans le bureau du directeur général. C'est le directeur actuel qui s'est auto promu

« directeur général », avec une délégation permanente du conseil d'administration (CA). C'est comme ça qu'il a viré un quart du personnel en 2010-2011, puis en 2013, il a augmenté les effectifs de l'encadrement de 20 %. Il a renouvelé ainsi un quart du personnel, en payant les nouveaux embauchés à la nouvelle convention (12 mois au lieu de 14) et, évidemment, sans l'ancienneté. Actuellement tout le monde est en surcharge, il y a énormément d'arrêts maladie, d'aménagements de poste par la médecine du travail, des gens en burn-out... y compris des représentants du personnel ! Les nouveaux embauchés ne sont pas tous des travailleurs sociaux, il y a aussi des juristes. Tous essaient d'absorber la surcharge de travail et de se faire bien voir, sans lien avec les syndicats.

R ! : L'ambiance semble en effet bien pourrie... Et sinon, côté « dialogue social », comment ça se passe à l'UDAF ?



CF : Un droit d'alerte délégué du personnel (DP) a été déclenché suite à une agression par un usager, courant janvier. Une lettre avait été adressée par le responsable des services opérationnels (RSO) à l'usager, qui avait agressé une déléguée, avec des éléments qui ne devaient pas être dévoilés à cet usager. Avec des réactions en chaîne. La fonction de cette lettre du RSO est

bien de mettre le salarié en faute, alors que c'est la victime de l'agression. Faire porter la responsabilité sur les salariés, c'est la politique systématique de la direction. L'enquête est toujours en cours.

Autre fait récent, le 1^{er} mars l'employeur a mis le CE au tribunal des référés pour une histoire de procédure. Cela fait suite à une consultation par le CE du CHSCT, suite à la mise en place d'une nouvelle disposition pour les entretiens professionnels sur la formation des salariés. Il s'agit d'une disposition nationale qui doit être mise en place depuis 2014 dans le cadre de la loi de sécurisation de l'emploi. Chaque salarié doit avoir un entretien tous les deux ans avec son supérieur hiérarchique immédiat pour faire le point sur ses besoins de formation. Ici, l'UDAF prévoit de renseigner une grille d'autoévaluation qui ne sera pas à la faveur du salarié. Vu la mentalité de l'UDAF, on peut parier que cette mesure présentée comme à l'avantage du salarié va se retourner contre lui ! Deux audiences ont été reportées, l'affaire est en cours.

R ! : Allez Coco, tiens le coup encore un an et toi aussi tu auras ta médaille pour tes 20 ans d'ancienneté !

« JOURNAL DU MATIN, CHAFOUIN.

(proverbe Gros-Gnonesque)

Regarde-la, ma ville. Elle s'appelle Béton. Béton, Béton, Bétonville.

L'Est répu nous apprenait le 3 février dernier que dix pour cent des logements nancéiens sont inoccupés. Néanmoins, Valérie Debord, adjointe municipale au Logement, explique qu'il faut continuer à construire du neuf pour que la ville ne passe pas en dessous des 100 000 habitants (et voie du coup les dotations de l'Etat baisser), et d'ajouter que le programme de bétonnage « Nancy Grand Cœur » comprendra 700 logements... Pendant ce temps il y a toujours plus de migrants et de SDF dans la rue.

La ville voisine s'appelle, elle aussi, Béton, mais sa politique est encore plus lisible : on vire les migrants de la caserne Faron (163 personnes au 23 février, selon *L'Est*, toujours aussi répugnant) et on bétonne, du beau béton tout propre, tout neuf, pour un « écoquartier », tout propre, tout neuf, et sans crève-la-faim venus d'on ne sait-z'où !

Allez, c'est reparti ! Encore un peu de Béton ! La ville se débarrasse de l'ancien palais des congrès et le vend à un promoteur qui, après démolition, construira un beau centre commercial tout béton et verre, tout neuf, tout propre. Pensez donc ! 3 000 m² de commerces, en plein cœur de Nancy, de quoi revitaliser le commerce, un peu morne si l'on en croit le nombre de boutiques à vendre à tous les coins de rue...

Les honnêtes gens lui cherchent des crosses

Jean-Marc Rouillan est visé par une enquête pour apologie du terrorisme, fait qui ne relève plus de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, mais du Code pénal, depuis la loi de novembre 2014 contre le terrorisme. Jean-Marc Rouillan risque donc, comme le réclame le sinistre de l'Intérieur, « la révocation de [s]a libération conditionnelle ». Et pourquoi donc ? Pour, contrairement à la vérité officielle, avoir déclaré que les terroristes du 13 novembre avaient fait preuve de « courage ». On peut ne pas être d'accord avec l'analyse de Rouillan, mais il est plus qu'inquiétant que sur de tels événements, oser une parole qui aille à l'encontre de la vérité officielle soit assimilé à de l'« apologie du terrorisme ». Il est vrai que cela n'est pas étonnant quand on se rappelle les propos de Valls, pour qui « expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser. »...

Noir, c'est noir !

L'artiste contemporain Anish Kapoor, installateur de son métier, vient de se faire un beau cadeau : il a acheté les droits exclusifs d'utilisation dans le cadre d'une œuvre d'art d'une certaine nuance de noir : le Vantablack. Ce noir très particulier, qui absorbe 99,96 % de la lumière, permet de « gommer » les reliefs, ainsi une feuille froissée peinte de cette couleur paraîtra totalement lisse. Ces droits ont dû lui coûter bonbon, mais pour un artiste qui a conçu la tour ArcelorMittal Orbit, emblème des jeux olympiques de Londres, financée par le dernier destructeur en date de la sidérurgie lor-



JOURNAL DU SOIR, BILE NOIRE. »

aine, le fameux Lakshmi Mittal, et qui a coûté la bagatelle de 19,1 millions de livres sterling, soit près de 25 millions d'euros, cela ne doit pas poser trop de problèmes.

Je m'étonne que notre Johnny national n'ait pas fait un procès pour plagiat, car après tout c'est lui qui, le premier, a eu l'idée du noir, vraiment noir... enfin, si même les couleurs deviennent susceptibles de propriété exclusive, il n'y a plus d'espoir.

Le bon Dieu dans la mèrde !

Wanted ! Les affiches de notre belle ville le proclament haut et fort. *Wanted* ! Qui ça ! Raymonde Bronze, et autres Jack Laflac ! Alors que la municipalité est en campagne pour la propreté, avec la collaboration active d'un dessinateur autrefois mieux inspiré, et en appelle quasiment à la délation, la milice rurale, pardon !, la police municipale interpelle à coup de lacrymos, les noctambules qui compisent la chapelle des Cordeliers. *Le Père Duchêne* doit se retourner dans sa tombe.

Police milice organisées. Police milice prêtes à tirer.

Pour les étrennes, les BAC ont eu la joie de savoir quels seraient leurs nouveaux joujoux : fusils d'assaut, gilets pare-balles capables de résister aux tirs de kalaïchnikov, casques, boucliers... De superbavures en perspective... Mais ce n'est pas tout ! Le Drian, annonce que l'armée va combattre le terrorisme activement dans nos rues et nos villes, nos montagnes et nos plaines : appel à des réservistes, possibilité pour les militaires d'opérer sur le territoire de manière autonome, possibilité de tirer, non plus en cas de légitime défense, mais en cas d'« état de nécessité », c'est-à-dire un permis de tuer, dès lors que la personne visée aurait commis plusieurs homicides... tout ne sera pas factice, là-dedans.

Et pour finir une note d'espoir !

C'est un *scoop* ! Non ! Je ne parle pas de la nomination d'Anousheh Karvar, ancienne responsable de la politique de formation à la CFDT, au poste de directrice adjointe du cabinet de Myriam El Khomri. Non ! Je parle du nouveau nom de *L'Est répu* ! Non ! Il ne va pas s'appeler *L'Australie république*. Non ! Apparemment, il y aurait dans les tuyaux l'idée de



Jeff Monson

l'appeler *L'Est révolutionnaire*. Un ballon d'essai a été lancé vendredi 18 mars. Oh, juste un petit article de rien du tout, ça s'intitulait : « La permanence du PS prise pour cible. » Jusque-là rien de bien méchant, mais sur les sept lignes du texte, les trois premières valaient leur pesant d'or : « « Parti Social-traitre »... « Retrait de la loi Valls-Macron-El Khomri-Gattaz », « Prêts pour le carnage ? » – avec un Manuel Valls menaçant – « P comme Pourris, S comme Sala..., A bas le Parti Socialiste ! », « Assez du saccage social », « PS = Medef »... » Comme quoi, il ne faut jamais désespérer, même de la presse bourgeoise...

Linky : Big Brother cancérigène ?

La course effrénée au fric, aux suppressions de postes, aux optimisations de toutes sortes fait désormais partie de notre vie. C'est pas que cela me réjouisse... ça me donnerait plutôt la nausée, mais cette course fait partie de notre triste réalité ! Celle-ci a conduit les grands penseurs de profit d'EDF (et ne venez pas me faire ch... avec votre ERdF à la con, je suis un dinosaure moi, je reste fermement agrippé aux réalisations du CNR, moi !) à accoucher d'une espèce de monstre « communiquant » : le compteur Linky. Il faut dire que le terme de « communiquant » est propre à mettre dans une extase quasi sexuelle les Grands Penseurs Ingénieurs Docteurs et autres Énarques (GPIDE) d'EDF ! Bon, tant que l'accouchement était en cours, on ne s'en faisait pas... Faut dire qu'on ne savait rien... On dormait sur nos deux oreilles !... Mais maintenant, les GPIDE d'EDF se sont mis dans l'idée de nous en faire profiter, sans nous demander notre avis. Et comme ce truc va leur rapporter pas mal de fric, ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère, ils harcèlent et menacent carrément leurs abonnés. Sur internet, l'affaire fait grand bruit, on ne sait plus où donner du clic !...

Expérimentée entre 2009 et 2011, son installation n'a fait l'objet d'aucune annonce, d'aucun débat citoyen, ni d'aucune évaluation économique comme le prévoit la directive européenne de 2009. La Belgique, l'Autriche, l'Allemagne l'ont fait et ont abandonné leur installation ! Pourquoi ? Parce qu'en gros, le compteur Linky va à l'encontre de l'intérêt général en matière d'économie, de santé, de sécurité, d'intrusion dans la vie privée.

Conscient de ses lourdes responsabilités, RésisteR ! vous propose une synthèse choisie.

1° Linky va à l'encontre de l'intérêt général en matière d'économie

EDF proclame que l'installation du Linky est gratuite. Tu parles !... Un compteur Linky coûte aux environs de 250 €, soit 8 milliards d'euros environ pour la France. Pensez-vous réellement que ce coût sera sans conséquence sur vos factures ? En outre, la durée de vie des Linky est estimée à 15 ans, celle de nos compteurs actuels est de 60 ans... Par ici le bon profit !

De plus nos compteurs actuels mesurent la puissance dite active (unité : le watt) que l'on consomme. Les Linky, eux, mesurent la puissance apparente (unité : le volt ampère). Ne rentrons pas dans les détails techniques, sachez qu'entre les deux, il y a un facteur de multiplication

qui varie entre 0 et 1 suivant les appareils : pour une ampoule à incandescence c'est 1, pour les ampoules fluocompactes c'est 0,5. Sur une installation domestique classique avec des moteurs (robot ménager, aspirateur, etc.), le coefficient moyen est de 0,8. Sans aller plus loin, vous pouvez donc déjà compter sur une augmentation de 25 % de votre facture d'électricité !

Enfin, aujourd'hui, nos compteurs acceptent un léger dépassement de la puissance d'abonnement souscrite. Ce compteur Linky, lui, ne supporte aucun dépassement de la puissance souscrite et se coupe instantanément. On estime qu'environ 10 millions de foyers seront amenés à souscrire à une puissance d'abonnement plus élevée... Donc à payer un abonnement plus cher !... Mmmmm, les bons millions pour EDF !

2° Linky va à l'encontre de l'intérêt général en matière de santé

La communication entre le Linky et le centre EDF se fait par « courant porteur en ligne » (CPL). Le principe est simple : on superpose au courant EDF (fréquence de 50 Hz) d'autres courants de hautes fréquences (entre 150 et 400 kHz) qui transportent les informations numériques de Linky. De plus le fonctionnement du Linky nécessitera la mise en place dans les logements d'émetteurs de type wifi (affichage de la consommation instantanée et communication avec certains appareils) ainsi que celle de 700 000 antennes relais (type téléphone portable) à hauteur d'homme sur les postes de transformation EDF. Là, ce sont des champs électromagnétiques (CEM) à des fréquences de l'ordre de 2 000 MHz qui envahiront nos lieux de vie.

— Le premier problème est que certaines personnes sont sensibles aux CEM générés par ces courants hautes fréquences (personnes électrosensibles), qui leur pourrissent littéralement la vie : symptômes dermatologiques

(rougeurs, picotements et sensations de brûlure), fatigue, difficultés de concentration, étourdissements, nausées, palpitations cardiaques et troubles digestifs et du sommeil. Actuellement, les personnes s'étant révélées électrosensibles résident essentiellement à proximité des antennes radio pour les téléphones mobiles. Linky va amener ces CEM dans toutes les pièces de toutes les maisons... Bonjour l'explosion du nombre de personnes électrosensibles ! Outre-Atlantique, le nombre d'usagers qui ont déclaré une électrosensibilité à la suite de l'installation de ces compteurs est impressionnant. Un énorme scandale est sur le point d'éclater puisque plu-



sieurs affaires pénales pour collusion, corruption et prises illégales d'intérêt touchent des dirigeants de la CPUC (California Public Utilities Commission) et du grand fournisseur PG & E.

— Le deuxième problème est que l'OMS, par l'intermédiaire du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), a officiellement classé les radiofréquences CPL du Linky « potentiellement cancérigènes » (catégorie 2B) depuis 2011 !... Sans commentaire!

3° Linky va à l'encontre de l'intérêt général en matière d'intrusion dans la vie privée

Une des fonctions de Linky est de permettre au distributeur de connaître en temps réel le niveau de consommation électrique du logement, dans le but de remédier aux pics de consommation quotidiens, en pouvant éteindre à distance les appareils électriques chez les particuliers.

Donc, non seulement EDF et ses sociétés sous-traitantes vont connaître l'heure de votre levé, l'heure à laquelle vous rentrez chez vous, quand vous partez en vacances, quasiment, l'heure à laquelle vous allumez la télévision et combien de temps vous la regardez... Mais il pourra arrêter à distance certains appareils trop gourmands pendant les pics de consommation !... Pourquoi ne pas envisager de réserver une pièce dans chaque logement pour la surveillance d'EDF (Lol) !... Ah non ! Excusez-moi, il faudrait embaucher et cela coûte du bon argent, non, Linky suffira et en plus c'est les pigeons qui vont payer.

Ah ! J'allais oublier : bien sûr, Linky permet de couper à distance l'ensemble de votre installation et de définir, toujours à distance, la puissance souscrite ? Z'avez pas intérêt à payer en retard !...

4° Linky va à l'encontre de l'intérêt général en matière de sécurité

En injectant ces hautes fréquences nécessaires à son fonctionnement dans tous les câbles électriques – encastrés ou non – de la maison et dans des appareils non prévus pour les recevoir, Linky a déjà provoqué plusieurs incendies et des pannes à répétition dans des appareils au fonctionnement délicat comme les ordinateurs, des télévisions, des « boxes » de connexion à internet, ainsi que dans des matériels professionnels chez des commerçants.

Mais il y a plus grave ! Comme EDF ne cesse de le pro-

clamer sur tous les toits « *Linky est un compteur COMMUNICANT* », donc, à travers les connexions chez EDF et ses sous-traitants, votre Linky sera atteignable par internet... Vous voyez la tentation !... Les hackers ne vont pas résister longtemps et je donnerais cher pour voir la tête des dirigeants d'EDF le jour où ils recevront une mise en demeure de payer plein de millions d'euros sinon toute la région parisienne ou toute la France serait mise en rideau !

5° Comment refuser ces montres communicants?

Si vous êtes un particulier, vous pouvez refuser le remplacement de vos compteurs par des compteurs communicants. Il suffit d'envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception à ERDF (exemple de lettre sur <http://www.yvesmichel.org/lettre-de-refus-dinstallation-du-compteur-linky/>).

Les pénalités financières que les opérateurs ne manqueront pas d'utiliser pour dissuader les éventuels résistants n'ont finalement pas été prévues dans la loi. Elles sont donc illégales. Ce courrier peut être avantageusement enrichi par les demandes suivantes :

- « Je vous remercie d'avance de me communiquer par écrit :
 - a) la preuve que la domotique présente à mon domicile pourra continuer de fonctionner sans aucune difficulté du fait de la superposition des ondes ;
 - b) la preuve que toute précaution a été prise pour que ce compteur n'occasionne aucun dommage en matière de santé ;
 - c) la preuve que ce compteur ne porte pas atteinte à la protection

de mes données personnelles ;

- d) une attestation de l'assurance couvrant tous les risques pouvant être causés par les radiofréquences du CPL couplé à un tel compteur. »

Ceci dit, les communes restent propriétaires des réseaux. La stratégie la plus efficace est donc, avant de passer à des refus individuels, de voir s'il est possible que votre commune elle-même s'oppose aux compteurs communicants, comme elles en ont parfaitement le droit. 46 l'ont déjà fait (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>). Mobilisez vos voisins et contactez ensemble vos élus pour les amener à prendre position et leur demander quelles sont leurs intentions !

Boudzan

R

Leur monde n'en finit pas de mourir...

La loi Travail, dernière charge lancée par le gouvernement. Comme si des décennies d'offensive patronale n'avaient pas suffi, comme si la précarité et l'appauvrissement grandissants n'étaient pas suffisants, comme si le capital n'en avait pas assez. On a beau savoir qu'ils n'ont pas de limites, on en reste baba à chaque nouvelle offensive. Cette fois au moins, notre camp commence à réagir, et comme cela fait quelques années qu'il n'a plus trop bougé de manière visible, on ne peut que s'en réjouir.

Nous n'allons pas ici reprendre les arguments contre la loi El Khomri-Gattaz : les syndicats de classe, les youtubers et certains inspecteurs du travail l'ont suffisamment décryptée. En face, les médias relaient sans honte le discours libéral des économistes de l'ordre, les flics gazent et arrêtent les étudiants, les socialistes « frondeurs » bougonnent et traînent les pieds. Et comme dirait l'autre, quand le patronat restaure l'esclavage, la CFDT négocie le poids des chaînes. Chacun est dans son rôle et à sa place dans la dernière tragicomédie orchestrée par le pouvoir.

La collusion des partis de gouvernement et du Medef, des médias, des experts et des flics, tout cela fait système. Inutile d'y chercher de sombres complots, l'œuvre de lobbies ou de réseaux d'influence occultes. Ce qui fait système, ce qui soude l'unité des notables et assure la stabilité de l'ordre établi, c'est la domination de classe. Merci patrons !, comme dirait François Ruffin. Leur monde n'est régi que par la recherche du profit au mépris de tout le reste. Ils ne souhaitent pas particulièrement que la planète en crève, c'est juste un dégât collatéral. Leur monde s'effondre lentement et ils comptent bien nous laisser aux étages inférieurs.

Cela fait quelques années que notre camp expérimente d'autres voies. Occupation des places en Grèce, en Espagne, aux États-Unis et dans le monde arabe au début de la décennie, grèves et luttes locales, parfois très dures, mobilisations étudiantes radicales en Angleterre ou au Québec, mobilisations contre les grands projets inutiles (aéroports, barrages, nucléaire) et mise en place de « zones à défendre », guérilla et organisation sociale féministe et autogérée au Kurdistan... Les expériences sont multiples, mais ne font pas système. Ou plutôt pas encore. Mais chaque nouvelle lutte offre une occasion de progresser dans ce sens.

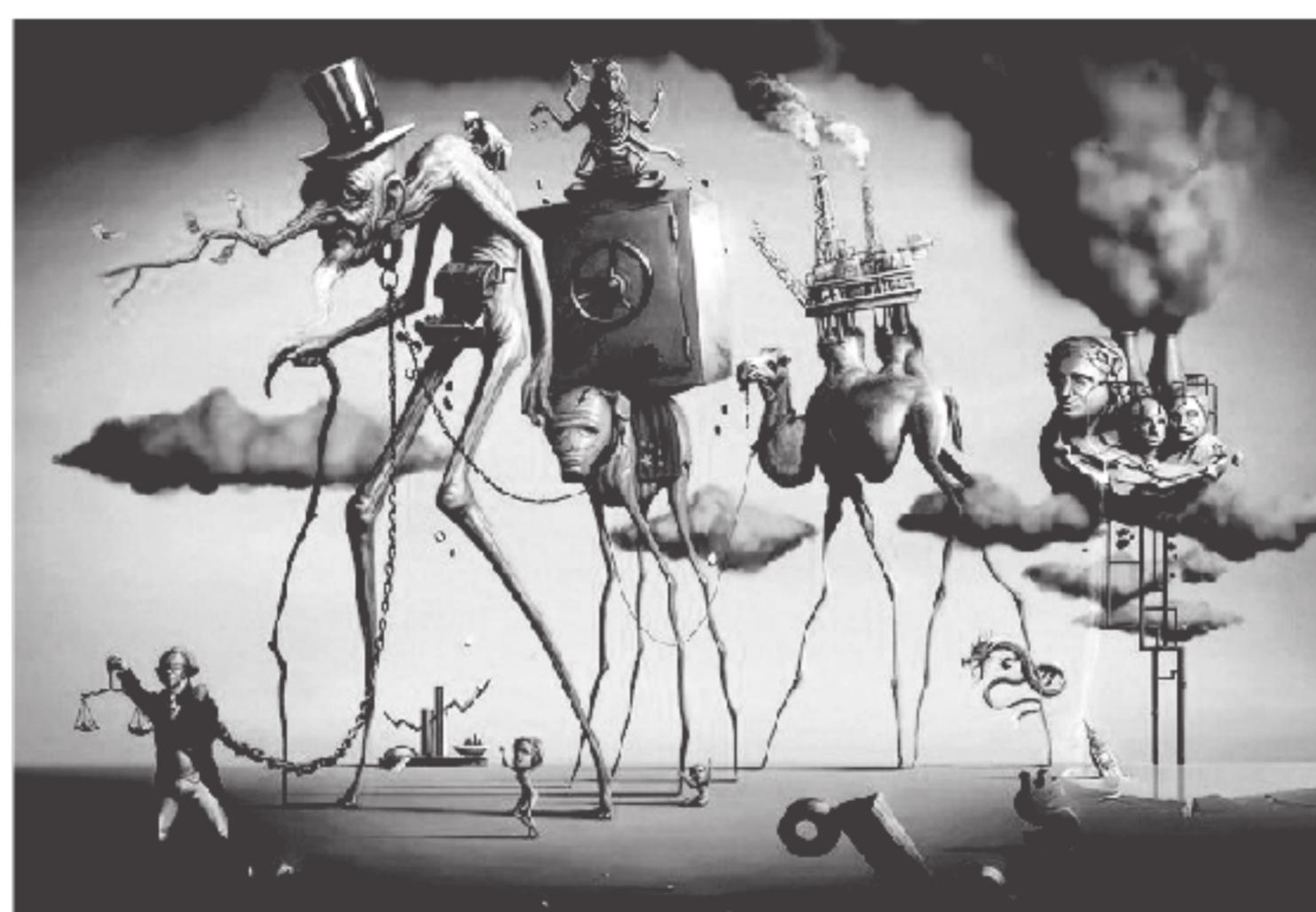
Comment agir après le 9 mars, comment agir dans la mobilisation naissante ? Chacun ou chacune essaie de s'y

retrouver et de comprendre, reliant parfois le présent aux expériences passées (2010, 2006, 1968...), et c'est un élément assurément utile. On sait *d'expérience* que les bureaucraties syndicales trahissent, y compris celles qui apparaissent comme les plus radicales au début du mouvement. On sait *d'expérience* que les partis institutionnels de gauche défendent toujours le capitalisme, par tous les moyens, quitte à y laisser leur peau sous les coups de l'extrême droite, s'ils ne savent plus comment faire face. Mais on sait aussi *d'expérience* qu'aucune des luttes sociales d'ampleur depuis un siècle ne l'a emporté. Comment ne pas se laisser plomber par le passé ?

Leur monde est devenu plus puissant, barricadé et surprotégé par un florilège de lois et dispositifs sécuritaires, le dernier épisode en date avec l'état d'urgence n'étant pas le moindre. Mais leur monde est également devenu plus fragile. Il disposait il y a quarante ans d'une assise dans de nombreux milieux, alors qu'aujourd'hui, hormis les privilégiés et leurs hommes de main, plus personne ne croit sérieusement en lui. Bien entendu, faute d'alternative, beaucoup s'y accrochent, espèrent pouvoir continuer à y consommer et y préserver quelques menus avantages, protégés de plus pauvres qu'eux par des lignes barbelées. Mais leur monde apparaît pour ce qu'il est : sans avenir. Certains se perdent alors dans les stratégies suicidaires et choisissent la voie du chaos, fascisme ou jihad. La plupart d'entre nous, voyant que ce monde va dans le mur, ne savent simplement pas où aller.

Notre monde a cela pour lui : lui seul incarne un

avenir. Il nous faut en prendre pleinement conscience. Ne pas nous arrêter à la loi Travail ou à l'état d'urgence. Mettre en cause tout leur ordre, sa violence, ses discriminations. Lier les contestations, les blocages, les occupations. Admettre la diversité des modes d'action, du sit-in pacifique au caillassement des banques, de la grève reconductible à la conférence-débat, de la rédaction d'un blog aux manifs et aux blocages, du collage sur les panneaux publicitaires aux ateliers d'autodéfense. Notre monde est riche d'une diversité des expériences et des cultures politiques. Il est lourd d'une radicalité qui peut se libérer. Des bureaucrates, petits ou grands, se font fort de nous diviser et de nous limiter. Nos préjugés aussi. À chacune et chacun de contribuer à les dépasser. Alors notre monde sera effectivement l'avenir.



Dans le mur

Les élu-e-s politiques ont besoin d'exister durant leur mandat. Surtout lorsqu'ils envisagent d'en briguer un énième. Il est difficile de comprendre pourquoi, paradoxalement, ils/elles se sont déssaisi-e-s de leurs responsabilités dans l'organisation de la cité, en privatisant à tout va ou en déléguant les services publics aux entreprises privées faussement concurrentielles. Ils/elles n'ont pas non plus manqué de se fourvoyer dans une doxa économique qui les pousse à l'immobilité, sauf à accroître les avantages de la bourgeoisie possédante et de ses élites affidées. Ils/elles ne veulent surtout pas remettre en cause l'ordre actuel fondé sur l'inégalité du travail et des richesses produites. Bref, la droite – qu'elle soit « socialiste », « centriste », « libérale » ou « conservatrice » – se complaît dans son incapacité à agir. Heureusement, il reste à la gent politique un moyen qui lui permet de marquer la mémoire du temps présent, d'être ces êtres illustres, bienveillants et brillants qui forcent notre admiration bête : les grands projets inutiles imposés (GPII). L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) en est le parfait symbole, d'autres projets, comme la construction d'un Center Parcs à Roybon (Isère) ou l'extension du port de Fort-de-France (Martinique), sont moins médiatisés.

Ces lubies ont des caractéristiques communes. Les GPII découlent d'un « toujours plus » économique en parfaite contradiction avec la préservation de notre biotope (le taux de croissance du produit intérieur brut constitue l'*alpha* et l'*oméga* de la politique et sert de viatique à tou-te-s ceux/celles qui font semblant d'y connaître quelque chose...). Ils méprisent les populations locales, dont l'avis ne compte pas, et qu'on amuse avec des procédures de « concertation », alors que les décisions sont déjà prises. Ils sont réalisés au profit d'intérêts privés pour le compte de grandes entreprises en mal de profits et de dividendes à distribuer. Au final, il est facile de conclure que ces grands projets favorisent la déprise du politique – parfois, il s'agit purement et simplement de prévarication –, la corruption des élu-e-s et des élites, le déni de démocratie, l'accaparement des biens communs et la destruction de l'environnement. N'en jetez plus !

La Lorraine n'est pas épargnée par ce phénomène ubuesque. Le projet de poubelle nucléaire à Bure est sans

doute le plus emblématique. Relancée récemment, l'autoroute A31 bis en est un autre exemple, tout aussi inutile qu'imposé. À Nancy, nous avons échappé à la construction d'un grand stade à 240 millions d'euros : André Rossinot, président de la communauté urbaine, avait renoncé *in extremis* à ce projet qui aurait conduit au sacrifice d'une centaine de jardins ouvriers (voir *Résister !* n° 7).

Aujourd'hui, il est question de réaliser le « grand musée lorrain » – un lieu essentiel pour les habitants de cette région et un facteur d'attractivité pour Nancy, selon Laurent Hénart. Vraiment ? Que faut-il faire des dépouilles de l'ancien palais ducal, dont il ne reste pas grand-chose ? Doit-on vraiment satisfaire la curiosité du public en lui présentant une collection hétéroclite dont l'intérêt historique et/ou artistique est discutable ? Oui, si l'on considère qu'elle a le charme d'être conservée grâce à la poussière qui l'emballe et l'embellit.

Le premier magistrat de Nancy veut en faire une sorte de Grand Louvre lorrain, en réunissant l'ancien palais ducal, la chapelle des Cordeliers et le palais du Gouvernement dans un lieu muséal unique dont l'accès se ferait à partir d'un nouvel édicule de verre en forme de mur, érigé en lieu et place des dépendances qui ceinturent le petit jardin. Inspiré par la pyramide de verre construite par Ieoh Ming Pei dans la cour Napoléon, Hénart croit trouver là l'objet qui fera sa réputation éternelle et marquera son mandat...

Le musée actuel nécessite sans doute des améliorations : un accès possible par tou-te-s, une meilleure présentation des objets exposés, un accès facilité, des outils de consultation des collections, une salle de conférences, un atelier de restauration, une librairie... Ce qu'il est convenu de trouver dans un tel lieu. Cela nécessite-il pour autant de mobiliser 100 millions d'euros d'argent public ? Tel est le montant total du projet. Le mur de verre et les espaces souterrains coûtent à eux seuls 43 millions d'euros ! À ce prix-là, pourquoi ne pas construire directement un nouveau bâtiment énorme, parfaitement aux normes, répondant au cahier des charges d'un musée moderne et aux ambitions du maire ?

Le mur de verre stratifié et doré, avec son ossature métallique de 80 m de long et 7,50 m de haut, doit remplacer les deux bâtiments bas du musée lorrain et permettre l'accès de l'ensemble du site, en sous-sol. La disparition du cloisonnement entre le palais ducal et le palais du Gouvernement conduit à mélanger les époques et à perdre la lisibilité de ces espaces liés à l'histoire de la ville, en offrant au public un panorama d'architectures qui n'ont rien à faire ensemble.

Mais, le concepteur de ce projet mordoré, l'architecte Philippe-Charles Dubois, a oublié que le mur de séparation entre les deux lots pouvait avoir une valeur patrimoniale. Des fouilles ont ainsi révélé qu'il s'agissait d'un mur de pierre du XVIII^e siècle, qu'il faudra conserver et intégrer au projet de mur de verre... Rassurons-le : cela devrait attirer la venue de nombreux visiteurs dans le futur grand musée lorrain. Pise a son campanile qui penche, Nancy aura son mur dans le mur.



Mardi 29/03/2016 à partir de 18 h
 Présentation - débat autour du livre : **Alain Soral ou le retour de la bêtise immonde.**
 En présence de l'auteur Frédéric Balmont
Au CCAN 69 rue Mon-Désert à Nancy

Jeudi 31/03/2016 Place Dombasle Nancy - 14 h 30

Grève générale et manifestation pour s'opposer à la loi Travail.

Appel de l'intersyndicale : CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF

Samedi 02/04/2016 Saint-Avold devant la mairie - 15 h
Rassemblement pour dire NON au projet d'exploitation des gaz de couche

Malgré les enquêtes publiques et l'avis défavorable des conseils municipaux, le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), qui s'est réuni le 10 mars 2016 en préfecture de la Moselle, a émis un avis favorable concernant le forage de 14 puits d'exploration de gaz de couche en Moselle. Début de l'exploration envisagée fin 2017.

Plus d'informations et pétitions :
www.apel57.fr et www.almeec.fr

Vendredi 22/04/2016 de 9 h à 17 h

Formation syndicale antifasciste : « L'école révolutionnaire : un enjeu pour l'extrême droite »
 Intervenants : Grégory Chambat et Jean-Marc Delpech

Plus d'informations sur le site
www.sudedulor.lautre.net

Mercredi 30/03/2016
Devant le tribunal de Metz à 12 h

Soutien à Denis et Yann,
 militants contre la loi Travail arrêtés le 17 mars.

Bure Anticapitaliste 2016

Mobilisation contre l'enfouissement des déchets radioactifs
 Chansons, Rencontres anticapitalistes et Marche des « 200 000 pas »

Les 3, 4 et 5 juin 2016 à BURE (55)

Dimanche 01/05/2016

Manifestation festive populaire.

Cercles du silence

Nancy samedi 26/03/2016 et 30/04/2016 Place Stanislas à 15 h
 Pont-à-Mousson samedi 09/04/2016 Place Duroc à 10 h 30

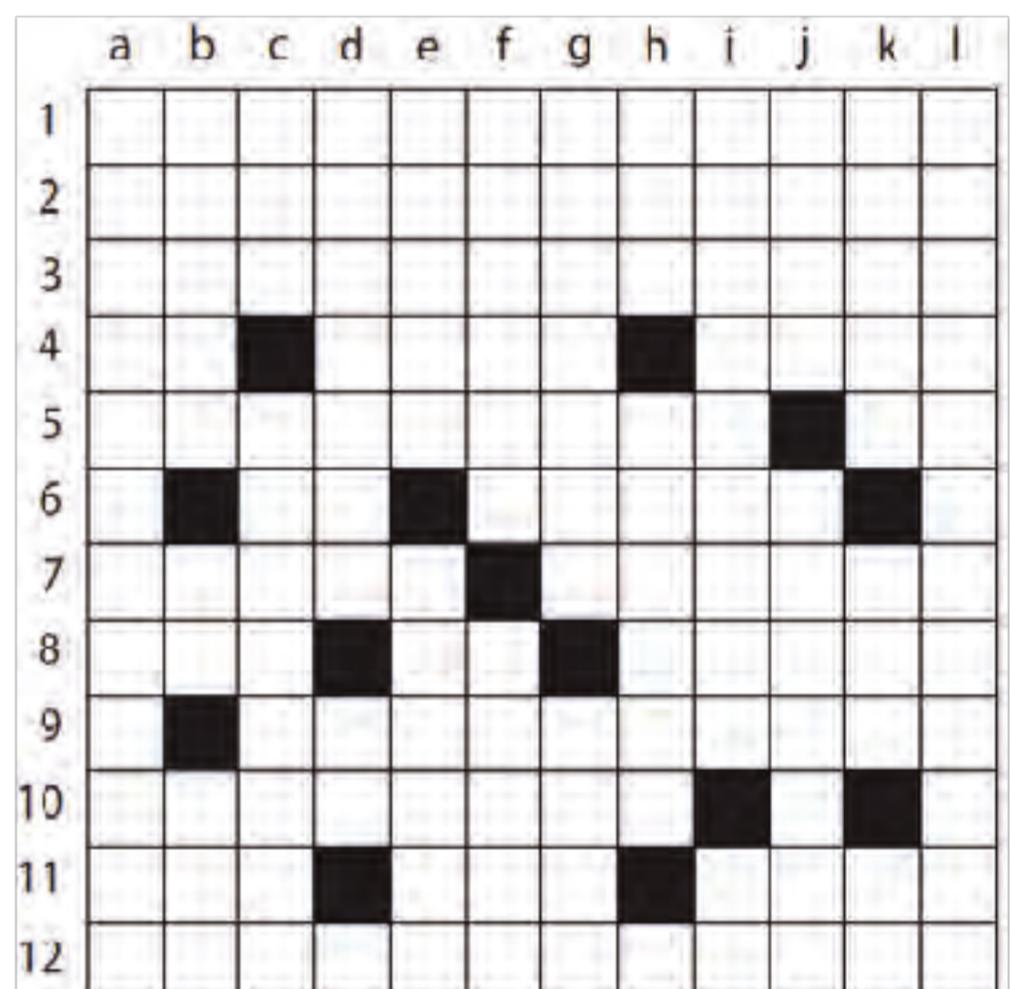
Les Mots croisés de Jiji

Horizontalement

- 1 - Partageur.
- 2 - Changement décisif.
- 3 - Courberas.
- 4 - Construction linguistique. Tourné. Amène le voile.
- 5 - Mit entre deux. Épinard hawaïen.
- 6 - Deux chinois. Patate qui n'a pas la frite.
- 7 - Tarabiscotas. Eau de vieille botte.
- 8 - Pour faire du neuf avec du vieux. Métal pauvre. Traversée par Saint-François.
- 9 - Bientôt dans l'entreprise ?
- 10 - Au cœur du drame.
- 11 - Il a servi le « Bien-Aimé ». Il fait la queue à l'établi. Gros sel.
- 12 - Sueur froide.

Verticalement

- a - Sous scellés.
- b - Vin du Valais. Mineur chez Franck. Pâture.
- c - Sujet à mutations. Chanteurs haut de gamme.
- d - Fera son RG. Pont.
- e - Souper de rupture. Shoot en toute légalité.
- f - Laboura encore. Spolias.
- g - Division du droit au sol. Piège.
- h - Le Roi Lear au pays du Soleil levant. Elles peuvent couler en manif.
- i - Répétition. Jusqu'au zénith.
- j - Voix de la pomme. Berce.
- k - Souvent grillé. Île à l'écart des Hinako. Départ vers l'infini.
- l - Malheureusement souvent plus formatant que formateur.



	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Solutions numéro précédent